



66^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 15 mars 2008 - PARIS

COMMISSION PARAPENTE

Rapporteur : Gillian WINTER

Comme je l'ai rappelé lors de l'Assemblée Générale en Mars 2007, la Fédération Française de Parachutisme n'a pas délégué pour la pratique du Parapente et les quelques écoles qui restent au sein de notre Fédération le font grâce à l'accord signé avec la Fédération Française de Vol Libre il y a bien des années.

Deux écoles n'ont pas renouvelé leur agrément en 2007 : l'une en partie à cause du statut d'athlète de haut niveau à la FFVL de son Directeur Technique, ce qui posait quelques problèmes pour certains ; et l'autre, a priori, parce qu'il n'y a plus la pratique car l'association reste néanmoins école "Ascensionnel". *puisque il est Président d'un club affilié à la FFVL et membre du Comité de la FFP.*

Nous n'avons pas pour vocation de développer la discipline ni de créer de nouvelles écoles mais des parachutistes pratiquent le parapente et cette discipline reste toujours un bon moyen de faire découvrir le vol par des jeunes. Nous ne pouvons pas faire évoluer le règlement d'une manière différente de la FFVL, toujours pour la même raison et aussi par précaution par rapport aux assurances. Par contre, il reste bénéfique de garder la réciprocité entre nos Fédérations.

Toute dynamique, par rapport à cette pratique, doit venir des pratiquants et des écoles.

Les élus restent sensibles aux attentes des pratiquants mais il faut avouer qu'ils ne se font pas beaucoup entendre.

Nous nous sommes engagés à revoir la Convention avec la FFVL et plusieurs rencontres, avec son Président, ont eu lieu pendant l'année 2007. Des problèmes internes à la FFVL ont empêché la refonte de cette Convention et d'autres rencontres sont prévus en 2008. Il est certain que certaines pratiques de nos Fédérations se chevauchent, dont notamment le parapente et l'ascensionnel (ou le treuillé), mais sans que cela ne pose de vrai problème.

N'ayant pas la délégation pour le parapente, nous ne recevons pas d'aide de l'État pour la pratique. Tout financement du parapente doit être pris sur les fonds propres de notre Fédération. Il s'y ajoute la disponibilité partielle d'un technicien d'État : Jean-Claude François.

Jean-Claude assure nos formations, souvent avec le concours de Marcel Bertrand. En 2007 nous avons mis en formation 11 personnes, soit en formation de Moniteur Fédéral, soit en formation de Moniteur Biplace. Trois personnes, toutes de l'école CERP Pyrénées, ont été qualifiées "Moniteur Fédéral" et quatre autres ont réussi la qualification de Moniteur Biplace.

Je finirai ce compte rendu avec deux paragraphes, pris de celui de l'année dernière :

Dynamiser la pratique ? Pourquoi pas, le parapente permet de découvrir le vol et la conduite sous voile et peut donner envie de découvrir le saut d'avion. Mais cette dynamisation ne peut pas être du seul ressort de la Fédération dont il est à noter que le Conseil Fédéral, dans sa quasi unanimité, n'a pas pratiqué cette discipline.

Il faut que les dirigeants participent à la vie de la commission, qu'ils aient des idées et des propositions, qu'ils soient moteur. Sinon on reste dans le statu quo. Rester à la FFP parce que, malgré tout, il y a une raison ou un avantage à le faire mais sans attendre plus que ce qu'on y trouve maintenant.

Je crains que nous sommes dans le statu quo, puisqu'en 2007 ces propos restent d'actualité.